

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **2 juillet 2024 à dix-neuf heures trente**, à la salle du conseil, 253 rue Saguenay, à laquelle session sont présents :

M. Serge Lemyre,	maire	
Mme Sophie Desportes,	conseillère	district # 1
Mme Dominique Baillargeon,	conseillère	district # 2
M. Henri-Paul Côté,	conseiller	district # 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district # 4
M. Adrien Belkin,	conseiller	district # 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district # 6

ASSISTE ÉGALEMENT :

M. Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

AVIS DE CONVOCATION :

Monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Johanne Larouche, secrétaire et Daniel Bélanger, journalier aux travaux publics, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente séance, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2024-123

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté **en ajoutant un sujet supplémentaire au varia :**

0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Approbation des procès-verbal :-

2.1 Séance ordinaire du 3 juin 2024

3.- Affaires spéciales :

3.1 Maire suppléant, nomination

4.- Correspondance

5.- Aide aux organismes

6.- Affaires diverses :-

6.1 Entente intermunicipale relative au déploiement d'une équipe régionale en recherche de cause et des circonstances des incendies (RCCI) entre les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay, autorisation de signatures

6.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet entretien des routes locales, dossier HFK79988

6.3 Programme de caractérisation de l'effluent sanitaire (2024), assainissement des eaux usées, étude de soumissions

7.- **Approbation des comptes**

8.- **Compte rendu des comités**

9.- **Varia :-**

9.1 Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu, Journées de la culture, MRC du Fjord-du-Saguenay, demande

10.- **Période de questions du public**

11.- **Prochaine séance ordinaire du conseil, le lundi 5 août 2024**

12.- **Levée de la séance**

2.- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 3 juin 2024

C-2024-124

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 3 juin 2024** soit adopté en **modifiant le compte rendu des comités.**

3.- AFFAIRES SPÉCIALES :-

3.1 Maire suppléant, nomination

C-2024-125

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE **monsieur Henri-Paul Côté**, conseiller, soit nommé maire suppléant pour les trois (3) prochains mois;

QUE le maire suppléant, Henri-Paul Côté, agisse également pour représenter la municipalité à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste;

ET QUE copie de la résolution soit transmise à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

4.- CORRESPONDANCE :-

1.- Les municipalités de Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Célestin, Sainte-Marie-de-Blandford, Saint-Juste-du-Lac, Saint-Eugène, Saint-Damase, Saint-Éloi, Saint-Jacques, Sainte-Rita, Saint-Louis-du-Ha-Ha!, Saint-Émile-de-Suffolk Saint-David-de-Falardeau, Saint-Épiphane, Saint-Onésime-d'Ixworth, Wickham, Sainte-Proxède, Saint-Cléophas-de-Brandon, Saint-Charles-de-Bellechasse, Sainte-Rose-de-Watford, Sainte-Brigitte-Des-Saults, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Georges-de-Windsor, Saint-Ignace-de-Loyota,

Saint-Charles-Garnier, Saint-Léon-Le-Grand, Sainte-Françoise, Sainte-Anne-des-Lacs, Saint-Lucien et de Saint-Fortunat transmettent une résolution ayant pour titre « *Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec-Appui* ».

- 2.- Les municipalités de Saint-Éloi, et Saint-David-de-Falardeau transmettent une résolution ayant pour titre « *Résolution – Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) – Obligation au devoir d’adoption du PIIA par les municipalités – Demande de reconsidération par le Gouvernement du Québec* ».
- 3.- Madame Stéphanie Hudon, technicienne en droit, Ville de Saguenay, transmet le projet de règlement ARP-283 ainsi que le règlement VS-RU-2024-34, VS-RU-2024-45 et VS-RU-2024-46.
- 4.- L’Association pulmonaire du Québec transmet une lettre ayant pour objet « *Mobilisation des municipalités pour une réduction de l’herbe à poux* ».
- 5.- La Municipalité de Saint-Ambroise transmet une résolution ayant pour titre « *Appui à la Municipalité de Saint-Fulgence – concernant une demande d’aide financière pour l’acquisition d’équipements tels que de camions incendie auprès des gouvernements* ».
- 6.- La Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec informe la Municipalité d’une demande de permis d’alcool au Verger Bella Croquer 206 B, rue du Saguenay Saint-Fulgence.
- 7.- Le ministère de l’Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs transmet une lettre ayant pour objet « *Sensibilisation à la présence potentielle de milieux humides et hydriques au sein de certains lots de votre municipalité* ».
- 8.- Madame Rachel Simard adresse ses félicitations à tous ceux et celles qui ont contribué à la rénovation du mur de notre cimetière patrimonial.

5.- AIDE AUX ORGANISMES :-

- 1.- Madame Andrée Gagnon, adjointe administrative, Zec Martin Valin, sollicite un soutien financier afin de financer l’événement d’ouverture du lac Gosselin qui se tiendra le 27 juillet prochain. Cette journée se veut festive et familiale afin de promouvoir l’activité de la pêche et d’assurer une relève.

Il n’y a pas de somme disponible au budget municipal 2024 pour cette activité.

6.- AFFAIRES DIVERSES :-

6.1 Entente intermunicipale relative au déploiement d’une équipe régionale en recherche de cause et des circonstances des incendies (RCCI) entre les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay, autorisation de signatures

C-2024-126

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté un schéma de couverture de risques incendie révisé qui est entré en vigueur le 11 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités signataires de la présente entente sont celles qui sont dotées d’un service de sécurité incendie (ci-après appelé « SSI ») ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 569 du *Code municipal* et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 43 de la *Loi sur la sécurité incendie* exige d'une municipalité et de son service incendie de déterminer la cause et les circonstances de tout incendie survenu sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'action 5 du schéma mentionne que la MRC du Fjord-du-Saguenay présentera aux municipalités un projet pour la mise en place d'une équipe régionale pour la recherche des causes et des circonstances des incendies ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu, par la présente entente intermunicipale, d'organiser le déploiement d'une équipe régionale en recherche de causes et de circonstances des incendies sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'atteindre les objectifs du schéma de couverture de risques incendie de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER messieurs Serge Lemyre et Jimmy Tremblay, respectivement maire et directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents relatifs à cette entente.

6.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet entretien des routes locales, dossier HFK79988

C-2024-127

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 138 112 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité de Saint-Fulgence visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**6.3 Programme de caractérisation de l'effluent sanitaire (2024),
assainissement des eaux usées, étude de soumissions**

C-2024-128

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées, caractérisation de l'effluent sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises, soit Environnement CA et SEDAC Environnement ont déposé leur proposition respective;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues (taxes non incluses), soit;

- Environnement CA : 29 500 \$
- SEDAC Environnement : 9 740 \$

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER l'offre de **SEDAC Environnement** au montant de **9 740 \$, plus taxes**, tel que décrit dans le contrat de services daté du 23 mai 2024 et signé par Éric Lamontagne, directeur de projet.

7.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2024-129

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Achille Tremblay & Fils Ltée,	5 025.36 \$
Association route Morissette,	36.09 \$
Association route Morissette,	413.91 \$
Ass. des propriétaires du lac Harvey,	4 646.87 \$
Ass. des propriétaires du lac Roger,	3 743.33 \$
Club Saint-François-Xavier Inc.,	6 920.62 \$
Atlante Les Paysages Inventés Inc.,	17 302.93 \$
Beaulieu Totale Sécurité,	597.82 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	500.48 \$
Blackburn Robert,	1 138.25 \$
Boivin Gauvin Inc.,	1 762.71 \$
Brassard Buro Inc.,	308.64 \$
CMP Mayer Inc.,	2 842.18 \$
Communications Télésignal Inc.,	2 414.16 \$
Le Cybernaute,	216.74 \$
Les Entreprises Danis Maltais,	13 721.12 \$
Entreprises Cyrille Tremblay,	2 017.78 \$
Les Entreprises Villeneuve,	698.48 \$

Eudore Boivin Ltée,	10 501.38 \$
Eurofins Environex,	520.18 \$
Everguard Fire Safety,	1 206.78 \$
Excavation Morin Inc.,	9 660.78 \$
Excavation SPB Inc.,	437.00 \$
Fédération Québécoise des Municipalités,	497.36 \$
Ferme de l'Anse au Foin Inc.,	10 566.21 \$
Ferme Forestière et Sablière Boudreault,	2 230.76 \$
Financière Sun Life,	42.37 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	106.00 \$
FQM Assurances,	1 605.84 \$
Gagnon Louise,	41.23 \$
Graf-X,	611.67 \$
Guy Villeneuve Excavation,	26 027.47 \$
Info Page,	158.61 \$
Intermec Sports,	404.00 \$
Isotech Instrumentation Inc.,	1 065.88 \$
LCR Vêtements et chaussures Inc.,	90.51 \$
Les Entreprises Alpha-Pro,	3 449.25 \$
9193-551 Québec Inc.,	74 762.49 \$
Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord,	7 000.00 \$
Nord-Flo,	3 458.66 \$
Petite caisse,	116.26 \$
Pic Construction Co. Ltée,	26 979.87 \$
Pieux Vistech Saguenay,	3 575.72 \$
Princess Auto,	32.17 \$
Produits B.C.M. Ltée,	1 939.88 \$
Les produits sanitaires Lépine,	341.63 \$
Robinson Sheppard Shapiro avocats,	12 462.72 \$
Super Sagamie Plus,	3 829.99 \$
Sanidro Inc.,	1 417.48 \$
Serrurier Y.C. Fillion Inc.,	28.46 \$
Services Eca-Tech,	2 563.94 \$
Services Électroniques Magary Inc.,	574.77 \$
Société de Transport du Saguenay,	4 149.73 \$
Soumec Industriel Inc.,	2 874.38 \$
Union des Municipalités du Québec,	316.16 \$
Ville de Saint-Honoré,	128.00 \$
WSP Canada Inc.,	5 693.04 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Hydro-Québec (05-06-2024),	1 426.59 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay (05-06-2024),	75 000.00 \$
Hydro-Québec (05-06-2024),	4 400.61 \$
Société canadienne des postes (05-06-2024),	225.43 \$
Bell Canada (05-06-2024),	191.44 \$
Syndicat des employés municipaux (05-06-2024),	618.90 \$
Ministre du revenu (05-06-2024),	24 766.20 \$
Receveur général du Canada (05-06-2024),	3 386.71 \$
Receveur général du Canada (05-06-2024),	6 062.75 \$
Financière Sun Life (05-06-2024),	7 010.18 \$
Fondation (05-06-2024),	1 442.25 \$
Desjardins Sécurité Financière (05-06-2024),	7 677.68 \$
Aubin Simon (11-06-2024),	442.65 \$
Hydro-Québec (11-06-2024),	183.35 \$
Vidéotron Ltée (11-06-2024),	270.00 \$
Visa Desjardins (11-06-2024),	74.00 \$
Visa Desjardins (19-06-2024),	1 501.17 \$
Les Systèmes énergétiques GAL (19-06-2024),	120.73 \$

Bell Canada (19-06-2024),	303.35 \$
Hydro-Québec (19-06-2024),	1 381.21 \$
Hydro-Québec (25-06-2024),	293.32 \$
Hydro-Québec (06-06-2024),	1 885.81 \$

8.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Monsieur Robert Blackburn informe qu'il y aura ouverture officielle des nouveaux bâtiments au Parc Aventures Cap Jaseux, le samedi 7 septembre prochain. Il commente en disant que c'est un bel investissement pour Saint-Fulgence au montant de 10 000 000 \$.

Monsieur Henri-Paul Côté réitère la même invitation que monsieur Blackburn.

Madame Dominique Baillargeon informe qu'il y a eu une rencontre avec le comité des Ressources humaines pour le renouvellement de la convention collective. À suivre.

9.- VARIA :-

9.1 Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu, Journées de la culture, MRC du Fjord-du-Saguenay, demande

C-2024-130

CONSIDÉRANT QU' une enveloppe est prévue dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu 2024, *Journées de la culture*, de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Foins désire présenter un projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay exige une résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins a été présenté à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à fournir la part du milieu exigée par la Politique de soutien;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la Société de développement de l'Anse-aux-Foins à présenter une demande d'aide financière auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay, via le Programme de soutien aux initiatives culturelles;

ET QUE monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer tous documents relatifs à cette demande ainsi qu'à la convention d'aide financière.

10.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Monsieur Roger Bolduc, pour l'association lacs Laurent José :

- Concernant les TPI, il demande quand le programme ouvre.

Monsieur le maire informe que c'est à l'automne, qu'il a sa demande et qu'elle va être remise dès l'ouverture.

Madame Rachel Simard, 288 rue Saguenay:

- Demande un résumé de la rencontre du 19 juin dernier en rapport avec les autochtones.

Monsieur le maire invite madame Simard à venir le rencontrer à son bureau car c'est un peu long à expliquer mais pour faire un court résumé, il répond qu'on a parlé de l'historique des autochtones, de leurs droits, des jugements, des nouveaux traités, du dossier du lac Laurent, des communications avec les chefs d'Essipit et Masteuiatsh pour s'assurer de comprendre le fonctionnement de leur organisation, des règlements d'urbanisme. Il y avait présence des spécialistes du gouvernement pour répondre aussi.

- Concernant la pancarte des bernaches, demande qui a fait le travail et ajoute que c'est beau.

Monsieur le maire répond que c'est Michel Tremblay, le potier.

Monsieur Jimmy Tremblay ajoute qu'il va peut-être y avoir une continuité, soit de la peinture et de l'éclairage pour la mettre plus en évidence.

Monsieur le maire lit la définition de cette pancarte :

Démarche artistique pour l'affiche des bernaches

La réalisation de ce projet a nécessité beaucoup d'imagination et de créativité. Le premier défi à soulever est le climat québécois; le vent, la chaleur, la pluie, la neige, le verglas sont d'autant de facteurs dont il faut tenir compte pour que cette œuvre résiste et persiste durant de longues années.

En deuxième lieu, c'est une œuvre inédite qui n'a pas vraiment de comparable ailleurs. Le fait de relier la céramique au métal, tel le fer, le cuivre et l'étain au verre, en fait une création unique et originale.

Le défi était de taille, en plus des conditions climatiques, il a fallu que j'adapte l'œuvre avec la structure déjà existante et modifier celle-ci afin de l'intégrer.

Parlons de l'œuvre maintenant!

Le choix du couple de bernaches représente la famille, l'union et la fidélité. Au-dessus des oiseaux, une aile fait office de montagnes et protège celles-ci par son symbolisme de force et de sécurité. L'autre aile représente le Saguenay, l'eau nourricière, berceau idéal pour l'épanouissement familial, la protection et l'abondance.

La partie du milieu nous amène sur la continuité de l'aile des bernaches pour y observer les principales activités artistiques et sociales du cœur du village. En passant par la maison coupée en deux, de la bibliothèque jusqu'au centre multifonctionnel, un bref aperçu de toute la richesse de la Communauté de Saint-Fulgence.

C'est avec plaisir et avec cœur que j'ai réalisé ce projet.

*Michel Tremblay
27 mai 2024*

11.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE LUNDI 5 AOÛT 2024

Monsieur le Maire informe que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le **lundi 5 août 2024 à 19 h 30.**

12.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2024-131

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 19h50.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Serge Lemyre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JT/jl